

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20220721_061/622
	Du 20 OCTOBRE 2022 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 23 De Votants :..... 27 Absents ayant donné procuration 4 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> VOIRIE-RESEAUX- Chemin de Vacquerolles – Projet dissimulation des réseaux secs- Coordination réseaux humides et Voirie	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; DENAT Sophie ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à Mme DUSSAUT Florence ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice ;</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur Christian ANDRE, Rapporteur,

Expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Projet : Ch. de Vacquerolles - Dissimulation des réseaux secs – Coordination réseaux humides & Voirie-
 N° opération : 22-025

Évaluation approximative des travaux :

- Electricité 22-025-DIS : 121 200,00 € TTC, soit 1 454,40 € TTC d'études
- Eclairage public 22-025-EPC : 57 600,00 € TTC, soit 633,60 € TTC d'études
- Génie civil Télécom 22-025-TEL : 62 400,00 € TTC, soit 499,20 € TTC d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

PREND ACTE du projet de travaux et de son évaluation approximative,

APPROUVE le lancement des études nécessaires à la définition du projet,

S'ENGAGE, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :

- Electricité 22-025-DIS : 1 454,40 € TTC
- Eclairage public 22-025-EPC : 633,60 € TTC
- Génie civil Télécom 22-025-TEL : 499,20 € TTC

AUTORISE le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **25 OCT. 2022**

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sophie Lingerat', written over a faint circular stamp.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>